

DURÉE DE SÉJOUR

La durée de séjour varie selon le pays d'accueil.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, les candidats doivent :

- avoir la nationalité canadienne ou celle du pays de destination. (Les résidents permanents au Canada, détenteurs d'un passeport d'un pays membre de la Communauté économique européenne (CEE), peuvent participer aux programmes offerts dans ces pays. Les Américains qui résident en permanence au Canada peuvent également participer à certains programmes en Europe.);
- avoir l'âge requis et être étudiants conformément aux conditions fixées par les gouvernements étrangers (lesquelles varient d'un pays à l'autre);
- présenter une demande de participation au programme et acheter leur billet aller-retour dans une agence Voyages Campus/Travel Cuts (agence de voyages appartenant exclusivement à la FCEE);
- détenir une carte d'identité internationale pour étudiants en règle;
- acquitter les frais de participation, qui varient selon le pays et ne sont remboursés que si la demande de participation au PVT est rejetée et non en cas d'annulation par le participant;
- fournir, sur demande, une preuve de ressources financières personnelles minimum (le montant varie selon le pays de destination).

MODALITÉS DE PARTICIPATION

On peut obtenir des renseignements et des demandes de participation dans les bureaux de l'agence Voyages Campus/Travel Cuts partout au Canada (voir page 36).

Allemagne

Le Programme de vacances-travail en Allemagne est en place depuis 1992. Les étudiants peuvent compter sur l'aide du bureau du Conseil pour les échanges éducatifs internationaux (CEEI) à Bonn et du bureau central du travail (ZAV) à Francfort. Le gouvernement allemand exige que les participants aient une connaissance pratique de la langue. Le visa est valide trois mois à compter de mai ou de juin. Pour participer à ce programme, les candidats doivent :

- être inscrits comme étudiants à plein temps;
- avoir au moins 18 ans;
- présenter leur demande au plus tard le 1^{er} mars.

Australie

Inauguré en 1986, le Programme de vacances-travail en Australie est mené conjointement avec la Student Services Australia (SSA). Les participants se rendent à Sydney en avion, en groupes; le transport depuis l'aéroport et l'hébergement dans un hôtel à prix modique pendant deux jours sont payés. La SSA organise une séance d'orientation pour tous les étudiants. Le visa est valide 12 mois, et il n'est pas nécessaire d'être étudiant pour participer au programme. Les candidats peuvent aussi opter pour le PVT Sud-Pacifique qui combine l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour participer à ce programme les candidats doivent :

- avoir entre 18 et 30 ans;
- présenter leur demande le 1^{er} mars au plus tard pour le départ au printemps et le 1^{er} juin pour celui de l'automne.

États-Unis

Depuis 1990, le PVT offre aux étudiants canadiens la possibilité de travailler aux États-Unis du 1^{er} juin au 19 octobre de chaque année. Les étudiants peuvent présenter une demande s'ils ont une offre d'emploi ferme aux États-Unis ou une offre d'entrevue ou encore si un citoyen américain ou résident permanent aux États-Unis accepte de les parrainer. Pour participer au programme PVT — États-Unis, les candidats doivent :